

Accessibilité des points de vente



Points de vente responsables

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, votre point de vente doit répondre aux obligations d'accessibilité pour tous.

Un guide pratique pour vous aider

L'accessibilité des points de vente concerne les personnes handicapées et à mobilité réduite, y compris de manière temporaire et cela comprend toutes les formes de handicap : moteurs, sensoriels, cognitifs, psychiques.

Vous pouvez ainsi offrir à l'ensemble de votre clientèle le même confort d'accès et de circulation, entre autres, dans vos points de vente, qui constituent l'un des premiers réseaux de commerce de proximité en France et qui sont fréquentés chaque jour par des millions de personnes.

Vous poursuivez cette mission de maintien du lien social et d'aménagement du territoire sans exception.

Pour vous accompagner, Culture Presse, au sein de l'association Encore (Ensemble pour un Commerce Responsable), a réalisé le [Petit Guide de l'accessibilité](#).

Ce guide pratique spécifiquement conçu autour des points de vente presse et détaillants Française des Jeux, avait pour objectif d'aider les marchands à respecter la loi de 2005 et de faciliter leurs démarches dans la mise en accessibilité.

Le diagnostic du point de vente

Un outil d'auto-diagnostic dédié aux commerces de proximité est également disponible sur le site www.accessibilite.gouv.fr

Pour en savoir plus

Pour toute question, n'hésitez pas à [prendre contact avec votre délégation régionale Culture Presse](#).